

Directions départementales interministérielles
Réunion informelle du 10 juillet 2014
Déclaration de l'UNSA

« Avant d'aborder les travaux de notre réunion, nous tenons à vous faire part de plusieurs remarques.

1ère remarque : pourquoi avoir annulé le CT des DDI en le remplaçant par cette réunion informelle au regard des sujets inscrits aujourd'hui à l'ordre du jour, qui relèvent clairement du CT des DDI ? En effet, la formation, la santé et la sécurité au travail comme la feuille de route RH des DDI sont de la compétence du comité technique et intéressent les ministères qui sont intégralement parties prenantes de ces thématiques.

D'où notre 2^{ème} remarque en constatant l'absence des représentants des ministères : pourquoi ne pas les avoir invités ?

3ème et dernière remarque : les annonces récentes du Premier Ministre sur la réforme de l'Etat et l'Etat déconcentré.

Nous prenons acte de ces annonces. Pour nous, elles ne peuvent déboucher que sur l'ouverture de discussions franches et constructives qui associent pleinement les agents et organisations syndicales.

A cet égard, nous nous félicitons de la création de la future Conférence Nationale des Services Publics issue de la Grande Conférence Sociale qui s'est tenue en ce début de semaine. Il faudra toutefois la faire normalement en termes de dialogue social afin qu'il ne soit pas biaisé comme il peut l'être actuellement.

En revanche, nous ne pouvons pas accepter que certains préfets ou directeurs puissent déjà annoncer, par exemple, que des expérimentations sur la mutualisation des fonctions support auront lieu ou que certains services seront fusionnés.

Nous vous rappelons qu'en 2012, nous avons très fortement dénoncé, avec l'ensemble des organisations syndicales présentes au CT des DDI, une volonté cachée d'expérimentation de la mutualisation des fonctions support.

A l'annonce de ce type de projections, notre mécontentement est aujourd'hui d'autant plus fondé que nous sommes confrontés à une chaîne de commandement déjà totalement illisible.

Aussi, alors que les DDI relèvent des services du Premier Ministre, pour ce qui concerne la réforme de l'Etat, l'organisation de l'appareil gouvernemental est désormais écartelée entre un Ministre de l'Intérieur qui s'est déclaré Ministre des Services Déconcentrés de l'Etat, un Secrétaire d'Etat rattaché à Matignon qui est chargé de la réforme de l'Etat et une Ministre de la Fonction Publique dont le portefeuille ministériel a été réduit suite au retrait du dossier de la réforme de l'Etat.

Quelle lisibilité peut-on en attendre pour l'avenir des services déconcentrés ? Une chose est sûre, les communautés de travail en ont plus qu'assez d'être ballottées de réforme en réforme et semblent entrer à nouveau dans une zone de turbulences alors que nous avons demandé et obtenu, à travers les décisions du CIMAP du 17 juillet 2013, une pause pour redonner de la confiance et de la stabilité aux services».